

CORRITRAIL

CHÂTEAU-CHINON



REGLEMENT

Article 1 : ORGANISATION

L'organisation est assurée par le club MORVAN OXYGENE (affiliation UFOLEP et FFA).

Article 2 : EPREUVES

- Courses enfants (nés entre 2004 et 2012) : à partir de 15h30
- Rando 5 kms (2 boucles de 2,5km) : départ à 17 h00
- Marche nordique 10 kms (4 boucles de 2,5 km) : départ à 17h00
- Course 5 kms (2 boucles de 2,5km) : départ à 18 h30
- Course 10 kms (4 boucles de 2,5 km) : départ à 19h00

(Une barrière horaire sur les 10 kms course et marche nordique est fixée à 1h20mn de course à 7,5 km. Au delà de ce temps, les coureurs seront arrêtés à la fin de la 3ème boucle et non classés.)

Article 3 : DATES ET HORAIRES

Les épreuves de la Corritrail auront lieu le samedi 17 décembre 2016 à Château-Chinon, capitale du Morvan, située dans la Nièvre (58), au cœur de la Bourgogne, dans le Parc Naturel Régional du Morvan.

- * 14H30 : retrait des dossards et inscriptions courses enfants au gymnase de Château-Chinon
- * 15H30 : début des courses enfants
- * 16H00: retrait des dossards et inscriptions sur toutes les autres épreuves au gymnase de Château-Chinon
- * 16H45: briefing de la rando et de la marche nordique
- * 17H00 :départ des 5 km rando et 10 kms marche nordique
- * 18H15 : Briefing courses 5 et 10 kms (présence obligatoire de tous les coureurs)
- * 18H30 départ des 5 kms course
- * 19H00 : départ des 10 kms course
- * 20H30 : remise des récompenses

Article 4 : PARTICIPATION

Les épreuves de 5 kms sont ouvertes à toute personne des catégories minimales, Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors, Vétérans et médicalement apte à la pratique de la course à pied.

Les épreuves de 10kms sont ouvertes à toute personne des catégories Juniors, Espoirs, Seniors, Vétérans et médicalement apte à la pratique de la course à pied.

La randonnée est ouverte à tous.

Documents à fournir :

Pour pouvoir participer aux épreuves de course (y compris marche nordique), chaque coureur doit fournir lors de son inscription une copie d'un des documents suivants (conformément à l'article L 231.3 du code du sport) : *Licences FFA 2016/2017 (athlète compétition, running, loisirs)

*Licence FSGT ou UFOLEP autorisant la pratique de la course à pied en compétition.

*Licence Fédération Française de Triathlon 2016/2017

Aucune autre licence ne sera acceptée

*ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an au jour de la course.

En l'absence d'un de ces documents, les inscriptions ne pourront en aucun cas être validées.

Aucun certificat médical ne sera délivré sur place par le service médical de la course.

Il n'est pas demandé de certificat médical pour la randonnée, ni pour les courses enfants. Seule une autorisation parentale sera à signer pour les mineurs.

Assurance :

- Responsabilité civile : conformément à la loi, l'association a souscrit une assurance au sein de la compagnie GAN sous le numéro de police 151262483.

- Individuelle accident : chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle. Les participants qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non licenciés à une fédération sportive, sont tenus de s'assurer personnellement.

Article 5 : SECURITE

Les concurrents doivent respecter scrupuleusement le parcours balisé et fléché. Tout concurrent qui coupera sera disqualifié. La sécurité sera assurée par des personnes présentes tout au long du parcours à travers les points de contrôle et de sécurité.

Une antenne médicale sera présente au PC de la course et une assistance sur la course en cas d'urgence. Le responsable médical est habilité à mettre hors course à tout moment un concurrent inapte pour raison médicale.

Les suiveurs en VTT sont interdits.

En cas de force majeure (conditions météorologiques défavorables ou autres de nature à mettre en danger les participants), l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler une partie ou la totalité de l'épreuve (même en cours). Les droits d'inscription seront acquis à l'organisateur.

Tout concurrent doit venir obligatoirement en aide à toute personne en danger, blessée ou en difficulté.

Article 6 : EQUIPEMENTS

Équipement obligatoire pour tous les participants (coureurs et marcheurs) : une lampe frontale ou tout autre moyen d'éclairage efficient (le directeur de course sera seul juge et pourra s'il lui semble nécessaire, refuser le départ à un coureur ne disposant pas d'un éclairage suffisamment adapté à l'épreuve).

Une vérification de la lampe sera effectuée au début de l'épreuve (entrée dans le sas). Si le coureur n'est pas en possession de sa lampe, le départ lui sera refusé.

Article 7 : PARCOURS ET BALISAGES

Le parcours s'effectue au sein du Parc Naturel Régional du Morvan. Les épreuves longeant parfois des routes, les concurrents doivent impérativement se soumettre au code de la route. Les parcours seront balisés le jour avec un marquage au sol, de la peinture rétroréfléchissante et des bandes rétroréfléchissantes. Le circuit n'est évidemment pas éclairé.

Article 8 : RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PROPRIETES

Les concurrents s'engagent à avoir un comportement éco-responsable et à respecter les propriétés traversées. En participant à l'épreuve, le coureur adopte les principes de la charte du Trail (voir document sur le site www.morvan-oxygene-trail.org) Ainsi tout concurrent qui délibérément jettera tout objet susceptible de laisser une empreinte écologique sera disqualifié par les organisateurs.

Article 9 : INSCRIPTIONS

Renseignements et inscriptions sur le site www.morvan-oxygene-trail.org

Pour les enfants : inscriptions gratuites sur internet jusqu'au 11/12/2016 minuit. Après cette date inscriptions sur place possibles, toujours gratuites jusqu'à 15h15.

Pour les autres épreuves : inscriptions gratuites et **exclusivement** par internet jusqu'au 11 décembre 2016 à minuit. Seuls les dossiers d'inscription complets seront validés.

Aucun changement de distance ou de remplacement de non partant ne sera possible après la fermeture des inscriptions sur internet.

Après cette date, et en fonction des places restantes, **inscriptions sur place le jour de la course au tarif unique de 5 €** avec présentation des documents à fournir (cf article 4 du règlement).

Fin des inscriptions 30 mn avant le départ de la course.

Article 10 : RAVITAILLEMENTS

Un ravitaillement final sera disponible à l'intérieur du gymnase. Pas de ravitaillement sur le parcours.

Article 11 : ACCUEIL

Retrait des dossards

L'accueil des concurrents pour le retrait des dossards aura lieu le samedi 17 décembre 2016, au gymnase de Château- Chinon, Avenue Vauban.

De 14H30 à 15H15 pour les courses enfants

De 16H00 à 18H30 pour toutes les autres épreuves.

Le dossard est strictement personnel et ne peut être cédé à une tierce personne. Cette cession dégage de fait la responsabilité de l'organisation en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers lors de la manifestation.

Il ne sera remis qu'au concurrent ayant un dossier complet.

Aucun dossard ne sera envoyé par la poste.

Le port du dossard est obligatoire de face afin d'être détecté par le système de chronométrage et ne peut en aucun cas, être modifié, réduit de taille, ou partiellement visible.

Sanitaires

Des sanitaires et des douches sont disponibles à l'intérieur du gymnase.

Article 12 : ABANDONS

Tout concurrent souhaitant abandonner devra obligatoirement se présenter à un signaleur afin d'y remettre son dossard. Le concurrent doit rejoindre, si son état physique le permet, l'arrivée par ses propres moyens.

Article 13 : ANNULATION – MODIFICATIONS

Le Comité d'Organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis.

En cas de conditions météorologiques trop défavorables (importantes quantités de pluie et/ou de brouillard, et/ou orages,...) le départ peut être reporté d'une heure maximum (au-delà, la course sera annulée) et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve aussi le droit d'arrêter l'épreuve en cours.

Article 14 : CLASSEMENTS

Le classement officiel sera publié sur place une heure après l'arrivée du dernier concurrent, et sera en ligne sur le site www.morvan-oxygene-trail.org dans les 24 heures.

Article 15 : DROIT A L'IMAGE

L'organisation se réserve tout droit exclusif d'utilisation des images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion des Courses, pour une durée illimitée et à titre gratuit. Si vous souhaitez vous y opposer, merci de nous contacter par courrier avant le 11 décembre 2016.

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de son inscription, et dégage la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve découlant du non-respect de ces règlements. Chaque concurrent, par le bulletin d'inscription, accepte et signe le présent règlement et la Charte environnementale associée.

Les organisateurs seuls se réservent le droit d'interpréter le règlement ou de faire connaître avant le départ toute adjonction ou modification.